



## Escroquerie sentiment (mariage gris)

-----  
Par Visiteur

Marié le 12 juillet 2008 en cote d'ivoire a une ivoirienne après obtention de son visa elle entré en France en nov 09 dé le 2eme jours de sa présence en France elle m'annonça qu'elle m'avait pas de sentiment pour moi, elle m'aimait disait t'elle comme son papa.

6 mois plus tard elle quittée le domicile conjugal, pour se retrouvé chez un homme de 30an toutes sa famille me conseilla de patienté qu'elle allait revenir. Et donc je n'entamé aucune procédure.

Ma femme a 24 ans j'en est 69 an (je suis handicapé a 80% ) et j'ai un enfant de 8ans je croyais sincèrement que cette femme m'aimait et qu'elle m'aiderait a élevé mon enfant.

Dé son arrivé en France j'ai amené ma femme chez un docteur pour faire un bilan de santé  
On a découvert q'elle était enceinte de 3mois (pas de moi) et qu'elle était atteinte d'un leucémie

En novembre 2009 le juge me convoqua pour une ordonnance de réconciliation (a,la demande de ma femme)  
Cette audience est reportée a ma demande au 10 février 2010

-----  
Que faire ??

1) Peut on faire annulé la procédure intenté par ma femme en invoquant que je tien a faire annulé le mariage pour escroquerie aux sentiments

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Que faire ??

1) Peut on faire annulé la procédure intenté par ma femme en invoquant que je tien a faire annulé le mariage pour escroquerie aux sentiments

Je comprends parfaitement la situation et la tristesse qui est la votre mais la qualification à laquelle vus faites allusion n'existe pas. Vous pouvez intenter une action en nullité du mariage mais je crains fort que le juge rejette votre demande car le fait qu'elle vous ait menti sur ses sentiments n'est pas un motif pour demander une annulation. La seule possibilité pour mettre fin à cette union est un divorce.

Est ce que l'enfant est né ?

Etes vous légalement son père? Si oui je ne saurais trop vous conseiller d'intenter une action en contestation de paternité car si votre épouse demande le divorce elle pourra demander une pension alimentaire pour l'enfant.

Cordialement